

Beaufort sur Gervanne
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 7 septembre 2018 à 19h

Ordre du jour :

1. Terrains Sanoflore
2. Sens de circulation sur la Grand Rue
3. Projet du jardin municipal
4. Evolution de la taxe d'aménagement
5. Cession à la commune des parcelles C489 et C47, C490, C491 et C492
6. Questions diverses

Secrétaire de séance : Ingrid Bonneton

Présents : Catherine MATHIEU, Michel JAY, Shirley LELIEVRE, Gérard GAGNIER, Ingrid BONNETON, Laurent WATINE, Robert MARTIN, Séverine BONNARD

Absents excusés : Yves Mondon donnant pouvoir à Michel Jay, Alain Barnier donnant pouvoir à Catherine Mathieu.

Lecture du Compte rendu du CM du 19 juillet 2018 par Séverine Bonnard.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'ajout en délibération du changement de la chaudière du bâtiment de l'école pour aller sur une chaudière granulés. Accord du conseil.

1. Chaudière de l'école

Mr Portier de Biovallée et une entreprise locale se sont mis en relation pour effectuer un devis qui serait de 38382 HT. Des solutions techniques ont été trouvées. La nouvelle chaudière permettrait de répondre à des besoins supérieurs en cas d'extension du bâtiment.

Le Sded donnerait 50% sur les premiers 20 000 euros, puis une aide de 9000 euros pour la tranche supérieure. Le coût restant à la commune serait de 8000 euros environ. Le montant nécessite la mise en place d'une MAPA.

Après discussion, le conseil donne son accord à l'unanimité pour le changement de la chaudière et autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2. Terrain sanoflore

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise Sanoflore - L'OREAL située à Gigors et Lozeron, a proposé de céder à la Commune de Beaufort sur Gervanne certains terrains situés sur Beaufort. Une visite avait été effectuée en avril avec Alain BARNIER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE cet achat.
- AUTORISE Madame le Maire à entamer les négociations avec la Société Sanoflore L'Oréal

3. Sens de circulation de la Grand Rue

L'idée de mettre en place un sens unique avait été évoquée en début de mandat, puis abandonnée.

A ce jour, le problème de circulation reste d'actualité, la fréquentation de la rue étant importante, du fait de l'augmentation de l'activité de l'épicerie.

Une réflexion sur l'accessibilité de la rue pour les camions est engagée.

Un doute est émis par Robert Martin sur l'efficacité d'une telle décision, notamment le virage des véhicules automobiles et camions à cause du stationnement à l'angle de la rue.

Un bilan sera effectué après un temps de fonctionnement.

La délibération est adoptée à 9 voix pour et une abstention, Robert MARTIN.

4. Projet du jardin communal

Une réflexion avait été engagée sur les petits jardins lors de l'étude urbanistique.

L'acquisition par la commune d'une de ces parcelles relance l'envie du conseil de redynamiser ce lieu.

Madame Le Maire propose de statuer sur 2 propositions : la location à un particulier ou la transformation en espace commun à tous, lieu de convivialité. Cette proposition sera faite lors d'une réunion destinée aux villageois.

5. Taxe d'aménagement

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Vu les délibérations en date du 3 octobre 2011 et 26 novembre 2014, portant sur l'instauration et la fixation du taux de la taxe d'aménagement,

Considérant que cette taxe permet de financer les équipements publics de la Commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2019, sur l'ensemble du territoire communal.

6. Cession des parcelles

Madame le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil communautaire de la CCVD a décidé de céder à l'euro symbolique, à la Commune de Beaufort les parcelles C489 et bâti C47, C490, C491 et C492, lieu-dit Bourne, d'une contenance de 9934 m² en non bâti et 30 m² de bâti.

Les frais d'actes seront à la charge de la Commune de Beaufort.

Madame le Maire précise que cette cession permettra d'effectuer un échange avec Monsieur Viougeas pour la bande de terrain qu'il a mis à disposition de la Commune pour créer le chemin des écoliers. Ainsi il sera possible d'effectuer les démarches administratives nécessaires pour

lui céder une partie du terrain acquis en compensation de la bande de terrain qui a permis la création du chemin des écoliers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la cession à l'euro symboliques des parcelles C489 et bâti C47, C490, C491 et C492, lieu-dit Bourne, d'une contenance de 9934 m² en non bâti et 30 m² de bâti et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié et à effectuer toutes démarches y afférant.

7. Questions diverses

- *La restauration de l'école a été attribuée à l'entreprise API.
- *Deux nouveaux enseignants sont arrivés à l'école. L'entrée des maternelles se fera pour une période d'essai par la porte coté route. L'idée de créer un sas sur la partie préau est évoquée.
- *Une fuite de gaz a eu lieu. La réparation a été effectuée rapidement.
- *Le protocole de vérification sur la qualité de l'air dans le bâtiment de l'école a été réalisé.
- *La toiture d'une remise de l'indivision Maire s'est écroulée.
- *Suite aux visites des services sanitaires, Mr Olivier a décidé de mettre aux normes son élevage de porcs.
- * Le Domaine de La Bellone ne sera pas racheté pour l'instant.
- *La MSAP sera inaugurée prochainement.
- * Beaufort en foire participera pour moitié au financement d'une plaque mettant en valeur le panneau d'affichage à l'entrée du village.
- *Une demande a été faite par un artiste du village pour utiliser une des salles communales afin de réaliser sa création. Le conseil souhaite soutenir ce projet. L'artiste propose en retour d'offrir son spectacle à la commune en fin de création. Mme le Maire le rencontrera pour voir si d'autres interventions auprès de la population ne peuvent pas être réalisées.
- * L'opération « vélo électrique » a recueilli un franc succès. L'étude « stop pouce » de la CCVD avance. Laurent Watine doit rencontrer les élus ccvd.
- * La CCVD organise une réunion « Quelle alimentation pour demain ? ». Mme Le Maire transfèrera l'invitation au directeur de l'école, via le Sivos. Ingrid Bonneton y représentera la commune. Laurent Watine donnera une réponse pour la participation de l'Épicerie après le CA.
- *Un comité de pilotage sur l'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial va être mis en place. Laurent Watine se propose comme titulaire, Gérard Gagnier comme suppléant.
- *L'entreprise Texus poursuit son travail de sécurisation, et de mise en valeur des remparts.
- *Prochain conseil municipal le jeudi 20 septembre

*Robert Martin souhaite démissionner de son poste de responsable de la commission bâtiment, estimant que cette commission n'a pas pu répondre à ses objectifs. Une discussion est engagée sur le fonctionnement du conseil et les moments d'échange qui y sont instaurés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.